Partie II – Protection des renseignements personnels

Rapport statistique

On trouvera un rapport statistique détaillé à l'annexe B, à la fin du présent document.

Interprétation/explication

Durant l'exercice 2002-2003, le Ministère a reçu 120 demandes de communication de renseignements personnels (une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente), auxquelles se sont ajoutées 21 demandes reportées de l'exercice précédent. Sur ces 141 demandes, 132 ou 93,6 % ont été traitées pendant l'exercice, une amélioration de 10 %.

Demandes traitées

Ces demandes se répartissaient comme suit :

TOTAL	132
Transmission	0
Désistement	7
Traitement impossible	24
Aucune communication (exemption)	1
Aucune communication (exclusion)	0
Communication partielle	41
Communication totale	59

Parmi les demandes traitées, 96 ont fait l'objet d'une réponse en 30 jours ou moins, 29 en 60 jours ou moins et sept en plus de 60 jours.

Demandes/consultations, rens. pers.

